



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 15519

Texte de la question

M. Michel Grégoire appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie concernant l'avenir des moyens de remplacement des receveurs des bureaux de poste. Il semble en effet qu'un projet, prévoyant à terme la suppression des moyens de remplacement, soit en cours d'élaboration. Les moyens de remplacement en général, et les brigades départementales en particulier, sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département, chaque canton, chaque commune. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions sur ce point.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procédera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Grégoire](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15519

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3226

Réponse publiée le : 17 août 1998, page 4610